

Tel est le langage non pas d'un membre du Parlement, mais d'un journal libéral.

En outre, la population a augmenté plus rapidement dans le sud que dans le nord, depuis que les divisions territoriales actuelles ont été faites...

Je cite ces extraits simplement pour montrer que l'opposition ne vient pas de la part du parti conservateur seulement, mais aussi de la part d'amis du Gouvernement. Même l'honorable chef du Gouvernement a admis aujourd'hui que la population d'Athabaska ne lui donnerait pas droit à plus d'un député et encore. Pourquoi alors ne prend-il pas pour base de la délimitation dans les autres parties de la province ce principe de l'étendue du territoire qu'il proclame ? Ce n'est que lorsqu'il arrive à cette partie du pays où il y a suffisamment de population qu'il se retranche sur la nécessité de représenter l'étendue territoriale, chose que nous n'avons jamais entendu proclamer auparavant. Je ne vois pas pourquoi on changerait de principe maintenant. L'honorable député d'Assiniboia-ouest (M. Scott), afin de justifier cette répartition que l'on dit avoir été préparée par l'honorable député d'Edmonton pour le Gouvernement, a prétendu qu'Edmonton n'est pas le centre de la province, mais que le centre serait à 150 milles au nord de cette ville. Ne voit-il pas dans quelle position il se place lui-même à l'égard de sa propre province ? Où est situé Régina, au nord ou au sud de Calgary ? Les deux villes sont pratiquement sur la même latitude.

M. SCOTT : Ne vous occupez pas de cela. Régina saura prendre soin d'elle-même.

M. W. J. ROCHE : Si Edmonton qui est beaucoup plus au nord que Régina n'est pas à 150 milles du centre de la province, comment Régina peut-elle être dans le centre, et quel droit a-t-elle à être la capitale de la province ? L'honorable député ne devrait pas être si particulier à ce sujet. Il consent bien à ce que Régina soit la nouvelle capitale de la nouvelle province de Saskatchewan, parce que c'est sa propre ville, bien qu'elle ne soit pas plus au nord que la cité de Calgary. Si un gouvernement conservateur faisait un remaniement, si par exemple, M. Whitney, dans l'Ontario, ou M. Roblin, dans le Manitoba, faisait voter un bill qui diviserait une ville en deux et en mettrait la moitié dans un district et la moitié dans l'autre, n'y aurait-il pas un tolle général chez les honorables membres de l'autre côté de la Chambre ? Cela est déjà arrivé. L'honorable premier ministre a posé certains principes sur lesquels devait se baser son gouvernement dans le remaniement de 1903, et l'un de ces principes était le respect des frontières municipales. Diviser une municipalité était une violation de ce principe, et aujourd'hui ce bill propose non pas seulement de diviser une municipalité rurale, mais de séparer une ville en deux par la moitié. Est-ce là conserver la communauté

M. W. J. ROCHE.

d'intérêts ? Cependant, ces honorables députés disent qu'il n'y a rien d'injuste là-dedans et que c'est parfaitement acceptable. Nul doute que leurs amis qui habitent dans le nord de la province soient satisfaits, mais comment ce Parlement peut-il accepter cela comme une division équitable ? Qui a fait cette division ? Deux personnes dont l'une est le ministre de l'Intérieur qui réside à Edmonton, la capitale projetée, et l'autre l'honorable député de Strathcona, dont la demeure est tout près de ladite capitale. Il n'y a pas très longtemps que l'honorable député de Strathcona est dans cette Chambre et nous n'avons guère eu l'occasion de connaître ses dispositions à l'endroit de la justice, mais la conduite qu'il tient depuis quelques jours dans cette Chambre au sujet de la délimitation des nouvelles circonscriptions nous donnerait raison de croire qu'il est un digne élève du ministre de l'Intérieur.

Nous savons quelle foi nous devons ajouter à l'indépendance du ministre de l'Intérieur. Il fut élu à ce Parlement comme soi-disant indépendant, mais il perdit bien vite son indépendance, car il dut avaler ses convictions afin d'occuper, accidentellement et temporairement, comme on peut en juger, un siège dans le Gouvernement. Il voudrait que l'opposition acceptât, comme juste et raisonnable envers ses adversaires politiques, une annexe qu'il a déposée devant le Parlement. Si l'honorable ministre est si convaincu que son projet rend justice égale au nord comme au sud, pourquoi a-t-il tant d'objection à ce qu'elle soit soumise au jugement d'une commission composée d'hommes impartiaux ? Si cette commission voulait être impartiale, quelque fût sa décision, je suis convaincu que la population, tant du nord que du sud, l'approuverait cordialement. Je crois que nous avons des preuves plus qu'il ne faut, pour montrer que l'honorable ministre ne croit pas, dans son âme et conscience, qu'il rend justice au Sud et qu'il a l'intention d'infliger cette mesure à la sanction d'une majorité servile.

M. R. L. BORDEN : Je crois que l'honorable premier ministre devrait donner, avant que l'amendement ne soit voté, la statistique des présences dans les écoles.

M. W. WRIGHT : Il appert par les explications qui ont été données, que la question se résume simplement à une rivalité entre Calgary et Edmonton pour la capitale de la nouvelle province. Je veux qu'il soit compris que je ne me laisse pas influencer par un tel motif. S'il m'était donné d'agir, ni l'une ni l'autre ne serait la capitale. Je choisirais plutôt Red-Deer, qui me paraît être située au centre, et j'établirais une douzaine de circonscriptions au nord et une douzaine de circonscriptions au sud. Nous avons un précédent dans notre histoire, lorsque la petite ville de Bytown devint la capitale du Dominion. C'est la raison pour laquelle nous nous trouvons réunis à Ottawa aujourd'hui. Ce serait le moyen